



[Le Web général](#)



[Les vidéos](#)

TRANSPORTS
Air France : menace de grève d'un syndicat de pilotes

Le Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) d'Air France vient de déposer un préavis de grève pour les 27 et 28 mai afin d'obtenir la « réintégration » d'un ancien pilote de la compagnie, Norbert Jacquet.

[Les images](#)

GABEGIE MEURTRIERE : AF447 RIO-PARIS

L'enquête sur le drame du vol AF447 Rio-Paris (228 morts), survenu dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin 2009, est corrompue. Le premier responsable en est l'avocat Thibault de Montbrial. Ce qui est exposé dans le présent PDF est à la portée de tous sans connaissances aéronautiques ni juridiques autres que celles qui suffisent pour lire un journal ou un périodique généraliste.

Ce qui concerne l'avocat Thibault de Montbrial dans l'enquête sur la catastrophe du vol AF447 Rio-Paris est exposé jusqu'en page 14.

En pages 15 à 18 sont présentées des informations complémentaires.

THIBAUT DE MONTBRIAL : AVOCAT CORROMPU PAR AIRBUS

Madame Suzette Hilgert, de nationalité luxembourgeoise, vivant au Luxembourg, partie civile depuis février 2011, avait rapidement compris que l'enquête était biaisée, mensongère. Elle a donc pris contact avec un avocat, Maître Thibault de Montbrial, par un courriel du 16 septembre 2011 à 16 heures 28. Elle précise le contexte et livre quelques faits significatifs, montrant clairement qu'elle sait qu'on cache la vérité dans un scénario visant à blanchir tout le monde après des années de procédures dévastatrices, comme ce fut le cas pour le crash du Mont Sainte-Odile. Madame Hilgert indique également à l'avocat l'adresse d'une page Web où on trouve tous les faits utiles et beaucoup plus en suivant les liens.

Dix-huit minutes plus tard (!), l'avocat a répondu à Madame Hilgert. L'échange de courriels figure en page suivante. Ce que demandait Madame Hilgert dès le premier contact est limpide et ferme. Il en est de même de la réponse de l'avocat.

Quelle fut la suite ? Les documents figurant dans le présent PDF sont sans appel. Cet avocat touche indirectement de l'argent d'Airbus et il a manipulé l'enquête pour tenter de mettre l'avionneur hors de cause et clore l'instruction par un non-lieu.

Jean-Michel Hayat est président du tribunal de grande instance (TGI) de Paris. Un échange de courriels concernant l'avocat Thibault de Montbrial figure en page 6 du présent PDF, avec quelques précisions en bas de la page 5.

Echange de courriels Hilgert-Montbrial du 16 septembre 2011

Suzette Hilgert

De: tdm@montbrial-avocats.fr
Envoyé: vendredi 16 septembre 2011 16:46
À: Suzette Hilgert
Objet: Re: AF447 Rio-Paris - demande assistance

Catégories: documents importants

Chère Madame,

Je vous assisterai avec toute la force de ma conviction, le 5 octobre et ensuite, tant ce que je lis depuis 2 ans sur cette triste affaire révolte le citoyen que je suis.

Pouvez-vous m'appeler à 17h45 pour un premier contact?

Très sensible à votre confiance,

Je vous prie de me croire,

Thibault de MONTBRIAL

Avocat au Barreau de Paris

MONTBRIAL AVOCATS
6, place de la République Dominicaine
75017 PARIS
tél: 00 33 1 43 80 15 25
fax:00 33 1 43 80 15 05
www.montbrialavocats.fr

De : Suzette Hilgert <suz.hilgert@gmail.com>
Date : Fri, 16 Sep 2011 16:28:54 +0200
À : Utilisateur de Microsoft Office <tdm@montbrial-avocats.fr>
Objet : AF447 Rio-Paris

Bonjour Maître,

Je suis partie civile dans l'instruction ouverte par la juge Sylvia Zimmermann à la suite de la catastrophe de l'Airbus AF447 Rio-Paris (TGI de Paris). Il apparaît qu'on nous ment grossièrement et que les manoeuvres de manipulation pour cacher la vérité vont bon train. Il suffit d'aller sur Internet pour constater les grossiers mensonges et les manoeuvres de manipulation. En particulier, tout ce qui concerne l'ancien pilote d'Air France Norbert Jacquet est révélateur. Ce pilote dit la vérité, il en apporte des preuves simplissimes et il démontre aussi clairement les mécanismes des pressions exercées sur ceux qui contestent les vérités officielles. Il est d'ailleurs bien placé pour le savoir.

La juge Sylvia Zimmermann ne fait rien pour rechercher la vérité. C'est un euphémisme. Elle refuse des demandes pourtant évidentes. On trouve un résumé de sa méthode en quelques lignes sur le site de Norbert Jacquet : <http://norbert-jacquet.jacno.com/af447-rio-paris-sylvia-zimmermann-juge-crapuleuse>

Je suis convoquée le 5 octobre à Paris, comme les autres parties civiles. Je souhaiterais être assistée d'un avocat qui ne se laissera pas marcher sur les pieds et qui aura le courage de dénoncer les mensonges et toutes les magouilles, tant auprès de la juge qu'auprès des médias, hors de France s'il le faut.

Je fais appel à vous. Dans l'éventualité où vous n'auriez pas la disponibilité, pouvez-vous m'indiquer un avocat qui serait susceptible d'agir comme je le souhaite ?

Merci.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de recevoir, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

HILGERT Suzette
17 Hauptstrooss
L-8561 Schwebach

L'avocat Montbrial a ensuite demandé à Madame Hilgert de lui apporter d'autres clients ce que Madame Hilgert a fait avec Jean-Claude Thill, son beau-frère, et Winfried Schmidt. La mention en tête de la lettre du 19 janvier 2012 ci-dessous, « **Affaire : HILGERT et autres/ X** », confirme ce qu'il en est.



Thibault de MONTBRIAL
Avocat à la Cour

en collaboration avec

Myriam TURJMAN
Alexia LEVEILLE-NIZEROLLE
Marie-Laure FRANCK
Avocats à la Cour

6, place de la République Dominicaine
75017 PARIS
TEL. : 33 (0) 1 43 80 15 25
FAX : 33 (0) 1 43 80 15 05
EMAIL : tdm@montbrial-avocats.fr
www.montbrialavocats.fr
palais B 864

Madame Sylvia ZIMMERMANN
Juge d'Instruction près le TGI de PARIS
Palais - Paris

Paris, le 19 janvier 2012

Affaire : HILGERT et autres / X (Rio-Paris)
Nos réf : 11/370 – TDM/MLF/MM
NP 0915408221
NI 2369/09/52

Objet : Demande de communication de copie de scellés

Madame le Juge,

COLLIER ARRIVE
AU CABINET 113

Le 19 JAN. 2012

T.G.I. DE PARIS

Il n'est pas inintéressant de relever que cette lettre a été mentionnée par les médias à la suite de dépêches d'agence. Par exemple, l'Express du 20 janvier 2012 :

REUTERS

L'avocat des familles des victimes du crash du Rio-Paris demande l'accès aux boîtes noires de l'appareil. L'enquête sur le drame datant de juin 2009 est toujours en cours.

Une enquête "plus transparente". C'est ce que demande Thibault de Montbrial, avocat de familles de victimes de [l'accident de l'A330 Rio-Paris](#), qui a fait 228 morts en 2009. Il demande ainsi que les parties civiles puissent avoir accès aux boîtes noires de l'appareil.

"On ne peut pas se permettre de voir s'installer le soupçon s'il n'y a pas de transparence", a déclaré ce vendredi l'avocat [confirmant une information RTL](#).

Dans [une lettre à la juge d'instruction](#), Sylvia Zimmermann, datée du 19 janvier, Thibault de Montbrial demande notamment le versement au dossier de l'intégralité des données chiffrées concernant le vol et des conversations enregistrées dans le cockpit. Ces pièces sont actuellement sous scellés. Or, explique l'avocat à la juge, les éléments statistiques fournis par le Bureau d'Enquêtes et d'Analyses (BEA) sont "incomplets et inexploitable".

Le drame de l'A330 Rio-Paris

Rio-Paris: les familles demandent l'accès aux boîtes noires

Rio-Paris: un livre dévoile les dernières discussions des pilotes

Le film qui inquiète Air France

Rio-Paris: des familles de victimes saisissent la juge d'instruction

Un autre incident relance le débat sur le crash du Rio-Paris

EXPRIEZ VOS PA

EXPRESS Y

Vos critiques à la U

Les blogs

 **Nouvelle**
Pourquoi
Les Nouv
1 com

 **Cuisine e**
Souvenez
comme

L'avocat Montbrial a ensuite accepté de devenir également l'avocat d'une association de familles de victimes allemandes, HIOP, malgré la ferme opposition écrite, motivée, de Madame Hilgert, qui ne souhaitait pas être associée à HIOP dont le président, Bernd Gans, a des liens économiques avec Airbus.

Montbrial n'en a pas moins continué à se présenter comme l'avocat de Madame Hilgert « et autres » ainsi que le confirme la mention « **Affaire : HILGERT & AUTRES /X** » figurant en tête d'une lettre envoyée deux ans plus tard à Madame Hilgert le 6 février 2014 :

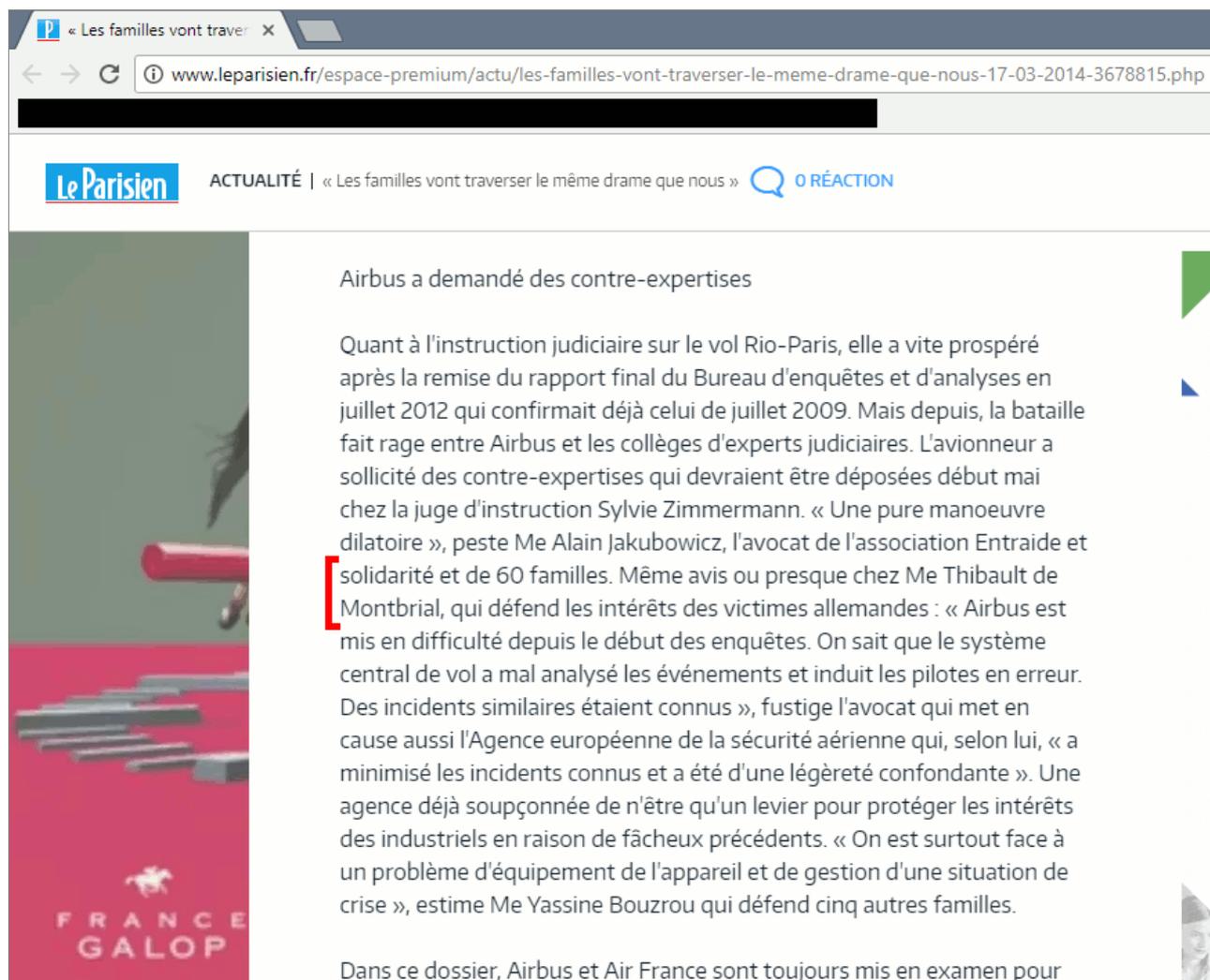


Mais, peu après...

Peu après l'avocat Montbrial a envoyé une lettre à Madame Hilgert le 3 mars 2014 lui signifiant qu'il refusait de continuer à défendre ses intérêts. Il convient de préciser que la loi fait obligation à l'avocat, surtout dans une affaire pénale, de continuer à assurer la défense des intérêts de son client tant qu'il n'est pas remplacé. L'avocat précise d'ailleurs dans cette lettre du 3 mars 2014 : « ... *tant qu'un de mes Confrères ne se sera pas fait connaître afin de me succéder, je continuerai naturellement à accueillir les documents qui vous seraient adressés à domicile élu à mon Cabinet, et à vous les transmettre aussitôt afin qu'il ne soit pas porté atteinte à vos droits par cette situation* ». Mais il n'en a rien été. Madame Hilgert n'a jamais pu obtenir le moindre élément d'information sur le déroulement de la procédure malgré ses demandes répétées. Ce silence total se poursuit depuis l'automne 2012.

J...

Deux semaines après cette lettre du 3 mars 2014, un article du Parisien du 17 mars 2014 confirme que Montbrial n'est plus l'avocat de « *HILGERT et autres* », mais des « *victimes allemandes* » :



« Les familles vont traverser le même drame que nous »

www.leparisien.fr/espace-premium/actu/les-familles-vont-traverser-le-meme-drame-que-nous-17-03-2014-3678815.php

Le Parisien ACTUALITÉ | « Les familles vont traverser le même drame que nous » RÉACTION

Airbus a demandé des contre-expertises

Quant à l'instruction judiciaire sur le vol Rio-Paris, elle a vite prospéré après la remise du rapport final du Bureau d'enquêtes et d'analyses en juillet 2012 qui confirmait déjà celui de juillet 2009. Mais depuis, la bataille fait rage entre Airbus et les collègues d'experts judiciaires. L'avionneur a sollicité des contre-expertises qui devraient être déposées début mai chez la juge d'instruction Sylvie Zimmermann. « Une pure manoeuvre dilatoire », peste Me Alain Jakubowicz, l'avocat de l'association Entraide et solidarité et de 60 familles. **Montbrial**, qui défend les intérêts des victimes allemandes : « Airbus est mis en difficulté depuis le début des enquêtes. On sait que le système central de vol a mal analysé les événements et induit les pilotes en erreur. Des incidents similaires étaient connus », fustige l'avocat qui met en cause aussi l'Agence européenne de la sécurité aérienne qui, selon lui, « a minimisé les incidents connus et a été d'une légèreté confondante ». Une agence déjà soupçonnée de n'être qu'un levier pour protéger les intérêts des industriels en raison de fâcheux précédents. « On est surtout face à un problème d'équipement de l'appareil et de gestion d'une situation de crise », estime Me Yassine Bouzrou qui défend cinq autres familles.

Dans ce dossier, Airbus et Air France sont toujours mis en examen pour

Jean-Michel Hayat, président du tribunal de grande instance de Paris

Par un courriel du 26 novembre 2014 j'ai porté à la connaissance du président du TGI de Paris, Jean-Michel Hayat, un document d'une page au format PDF, limpide, en indiquant en outre un lien vers une page Web présentant des documents sans appel sur le fait que les familles de victimes, parties civiles dans l'enquête sur le drame du vol AF447 Rio-Paris, étaient bernées.

Le 10 décembre 2014 j'ai à nouveau écrit à Jean-Michel Hayat. J'ai rappelé que des parties civiles étaient tenues dans l'ignorance absolue du déroulement de la procédure depuis deux ans, avec quelques précisions sur ce point. J'ai ajouté : « *Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé.* »

Le président du TGI m'a répondu le même jour.

En page suivante du présent PDF figure l'échange de courriels du 10 décembre 2014 avec le président du tribunal de Paris. Des familles de victimes sont totalement écartées de l'enquête en violation de la loi. Jean-Michel Hayat répond qu'il transmet au magistrat instructeur afin qu'une réponse me soit apportée. Il ajoute qu'il veillera à ce qu'il me soit répondu. Ces engagements sont restés lettre morte.

Echange de courriels du 10 décembre 2014 avec le président du TGI de Paris

Actualités Sport Finance Style People Cinéma Météo Questions/Réponses Flickr Mobile Plus ▾

Tous ▾ Rechercher Recherche dans les mails Rechercher sur le Web Accueil norbert

RE: Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris

RE: Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris Personnes

HAYAT Jean-Michel <Jean-Michel.Hayat@justice.fr> 12/10/14 à 9:13 PM
À : norbert jacquet

Monsieur,

a la lecture de votre courrier électronique, je prends acte de votre désarroi.
Je transfère votre mail avec ma réponse au magistrat instructeur en charge de ce dossier pour qu'une réponse vous soit apportée, afin que vous n'ayez pas la perception d'être tenu dans l'ignorance.
Je crois devoir vous préciser par ailleurs, que le président du TGI n'a aucunement accès à la procédure d'information qui est couverte par le secret.

En revanche, je veillerai à ce qu'il vous soit répondu.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

 Jean-Michel HAYAT
Président
Tribunal de grande instance de Paris
4 boulevard du Palais
75055 Paris Cedex 01
Tel : 01 44 32 61 30

De : norbert jacquet [mailto:norbertjacquet@yahoo.fr]
Envoyé : mercredi 10 décembre 2014 09:36
À : HAYAT Jean-Michel
Objet : Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris

Instruction ouverte pour homicides involontaires (accident Airbus Rio-Paris, 1er juin 2009)
N° Parquet : 09.154.0822/1
N° Instruction : 2369/09/52

A l'attention de Monsieur Jean-Michel Hayat, Président du Tribunal de grande instance de Paris

Monsieur le Président,

Des parties civiles dans l'instruction pénale ouverte à la suite de l'accident de l'Airbus Rio-Paris, ayant pour avocat Maître Thibault de Montbrial, ne sont plus informées du déroulement de la procédure en violation du code de procédure pénale. Depuis deux ans elles sont tenues dans l'ignorance. Ces parties civiles ne disposent que des informations partielles et contradictoires délivrées par les médias. Elles ont pu lire que le dossier aurait été soumis à la Chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris. Selon d'autres informations parues dans les médias, l'instruction serait close depuis les premiers jours de juillet. Ces parties civiles n'en savent pas plus. Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé.

Je crois donc devoir rappeler les documents que j'ai portés à votre connaissance, relatifs à cette tragédie, et les conclusions qui en découlent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

Madame Hilgert a même ignoré jusqu'au mois de septembre 2017 l'identité des juges d'instruction chargés du dossier et elle n'était donc pas en mesure de communiquer à ceux-ci les documents utiles à la manifestation de la vérité et à la recherche des responsabilités et culpabilités.

Le 10 septembre 2017...

Le 10 septembre 2017, recherchant diverses informations sur le Web, j'ai découvert du nouveau.

En page suivante du présent PDF figure une saisie écran d'une page du site Web du cabinet d'avocats où officie Ulrich von Jeinsen avocat allemand de HIOP. On peut y lire (1^{er} paragraphe) : « *La catastrophe de l'AF447 du 01.06.2009 [...] von Jeinsen représente les familles allemandes et leur organisation HIOP dans cette procédure, associé à l'éminent avocat français de familles de victimes Thibault de Montbrial* »

Texte original en allemand qui confirme que Thibault de Montbrial est avocat de HIOP

www.flugundrecht.de/news/news.php?cont=standard&thmid=26&docid=234&count=29

FLUG-UND-RECHT.DE

GÖHMANN
RECHTSANWÄLTE • NOTARE

STARTSEITE INFORMATIONEN FLUG UND RECHT PROF. DR. VON JEINSEN KANZLEI LINKS KONTAKT

News

ACVFFI

Germanwings-News

Malaysian Airlines MH 17

Malaysian Airlines MH 370

Air France Flug 447
01.06.2009

Sonstiges

Verfahren Deutschland

Luftverkehrsrecht
Deutschland

Luftverkehrsrecht USA

Schadensrecht USA

Schadensrecht Deutschland

Verfahren USA

Langstrecke Thrombosen

11. September 2001

Katowice

[Suche]

strafrechtliches Ermittlungsverfahren Paris 27. Nov. 2015
die Karten werden enu gemischt

Die AF447 Katastrophe vom 01.06.2009 hat ein immer noch nicht beendetes strafrechtliches Nachspiel. Vor dem Tribunal de Grande Instance in Paris läuft ein Ermittlungsverfahren, um die Schuldigen für die Katastrophe zur Rechenschaft zu ziehen. Prof. Dr. von Jeinsen vertritt die deutschen Familien und ihre Organisation HIOP in diesem Verfahren gemeinsam mit dem prominenten französischen Opferanwalt Thibault de Montbrial.

Verschiedene Experten haben Gutachten zu den Unfallursachen erstellt. Alle Gutachten sind bisher von den Gerichten verworfen worden; auch die letzten, die Airbus von der Verantwortung freisprechen wollten.

Die Anwälte der Familien kämpfen nunmehr im sechsten Jahr darum, dass nichts beschönigt und niemand geschont wird, auch nicht hohe Repräsentanten von Air France und Airbus. Es ist zu hoffen, dass die nächste Runde der Gutachten objektiver ausfällt.

Allerdings dauern derartige Verfahren in Frankreich prinzipiell sehr lange. Nach dem Absturz der Concorde im Juli 2000 dauerte es 10 Jahre, bis Anklage erhoben wurde.

Vollständiges Dokument zum Download:
 **Urteil Berufungsgericht Paris**

[Druckversion]

Hinweis:
Besonders wichtige Informationen sind mit einem **!** gekennzeichnet.
Sie sehen News aus dem letzten halben Jahr. Falls Sie an älteren Nachrichten interessiert sind, benutzen Sie unsere Suchfunktion und wählen Sie als Suchzeitraum "Alle".

1

La « disparition de Suzette Hilgert, partie civile et la substitution « HILGERT → HIOP »

J'ai du même coup découvert et récupéré un extrait d'un arrêt du 17 novembre 2015 de la cour d'appel de Paris, Pôle 7, sixième chambre de l'instruction, et j'ai sauvegardé toutes les preuves de ma démarche (ce document était disponible sur le site Web d'Ulrich von Jeinsen, c'est le document PDF en téléchargement en bas de la page Web en image ci-dessus).

Dans cet arrêt, on trouve à trois reprises la mention « ... l'association HIOP, Jean-Claude THILL et Winfried SCHMIDT... » (voir les extraits de l'arrêt en page suivante, le marquage rouge étant de ma main). Suzette Hilgert n'est pas mentionnée. Il apparaît qu'elle est même « remplacée » par HIOP !

Il apparaît ainsi que Madame Hilgert a « disparu » de la procédure. En outre, Jean-Claude Thill, qui lui aussi ignore tout du déroulement de l'enquête depuis 2012 malgré les honoraires payés à l'avocat, et Winfried Schmidt apparaissent maintenant comme s'étant associés à HIOP !

./...

Arrêt de la cour d'appel de Paris du 17 novembre 2015

Les extraits figurant ci-dessous sont tirés du PDF disponible sur le Web (16 pages - 1,8 Mo) :

<http://franceleaks.com/hollande/document29-arret-ca-paris-20151117.pdf>

Extrait des minutes du Secrétariat-Greffe
de la Cour d'Appel de Paris

DOSSIER N° 2014/03172 jonction
avec les procédures 2014/03887, 2014/05939, 2014/05940 et 2015/01619
N° PARQUET : P091540822/1

ARRÊT DU 17 novembre 2015

COUR D'APPEL DE PARIS

PÔLE 7

SIXIÈME CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

ARRÊT SUR REQUÊTES EN ANNULATION DE PIÈCES ET APPELS D'ORDONNANCE
DE REFUS DE MESURE D'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE

A R R E T
(n° 1, 42 pages)

Page 34 de l'arrêt (deux extraits)

La société AIR FRANCE, dans sa requête en nullité de l'ordonnance de contre-expertise (D 7670 à D 7672) et dans ses autres écritures, le procureur général dans ses dernières réquisitions écrites du 21 juillet 2015, le Syndicat des Pilotes d'AIR France (SPAF), l'association HIOP, Jean-Claude THILL et Winfried SCHMIDT, dans leur mémoire déposé le 19 octobre 2015, sollicitent l'annulation de l'ordonnance de contre-expertise et de toutes les pièces subséquentes en faisant valoir que la motivation développée par les juges pour ne pas notifier leur ordonnance aux parties ne caractérise pas l'urgence prévue par l'alinéa 3 de l'article 161-1 du code de procédure pénale, certains d'entre-eux relevant, notamment, qu'un délai d'un an avait été accordé aux experts pour exécuter leur mission; ils considèrent qu'il y a eu ainsi atteinte aux principes du contradictoire et de l'égalité des parties.

Dans leurs requêtes en nullité des opérations de contre-expertise, dans leurs mémoires déposés au greffe de la cour et dans ses dernières réquisitions écrites du 21 juillet 2015, la société AIR FRANCE, le SNPL, l'association Entraide et Solidarité AF447, l'association HIOP, Jean-Claude THILL, Winfried SCHMIDT et Mme l'avocat général sollicitent l'annulation du rapport de contre-expertise pour violation des dispositions des articles préliminaire, 162, 164 et 166 du code de procédure pénale et 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, des principes du contradictoire et de l'égalité des armes, de l'obligation d'indépendance et d'impartialité des experts judiciaires, de l'exigence de transparence des opérations d'expertise ; ils font valoir, ensemble ou séparément,

Page 35 de l'arrêt

Par mémoire régulièrement déposé au greffe de la cour le 19 octobre 2015, l'association HIOP, Jean-Claude THILL et Winfried SCHMIDT demandent également l'annulation de l'ordonnance de contre-expertise du 17 avril 2013 pour violation des dispositions de l'article 161-1 du code de procédure pénale, les intéressés contestant à leur tour la notion d'urgence retenue par les magistrats instructeurs, ainsi que l'annulation de l'expertise elle-même pour violation des articles préliminaire, 162 et 164 du code de procédure pénale.

/...

AIRBUS ET BERND GANS, PRESIDENT DE HIOP

Bernd Gans est président de HIOP.

Le crash de l'AF447 s'est produit le 1^{er} juin 2009. A cette époque Bernd Gans était actionnaire de la société allemande Daimler qui détenait 22,5 %s d'EADS (devenu Airbus Group). **Bernd Gans était donc actionnaire d'Airbus !**

Et Bernd Gans n'est pas n'importe qui. Une dépêche Reuters internationale signale une de ses interventions comme actionnaire de Daimler :

<http://uk.reuters.com/article/daimler-name/whats-in-a-name-for-daimler-its-future-idUKNOA42684220071004>

 REUTERS ▾	 What's in a name? For Daimler, its future
<p>“A return to including the name of one of the founders, Benz, would ... constitute a certain degree of compensation for the many years of frustration for the employees, particularly in the traditional Benz plants, who deserve to find equal recognition...as the employees of the Daimler plants,” shareholder Bernd Gans has submitted as a counterproposal.</p>	

Bernd Gans est en outre très actif dans l'aérien, ce dont il fut récompensé en 2014 :



Brian Humphries (G) et Bernd Gans (D)

Il a en effet reçu en 2014 le prix de l'European Business Aviation Association des mains de Brian Humphries, président de cette organisation :

<https://www.nbaa.org/news/pr/2014/20140521-041.php>

./...

Two Business Aviation Champions Receive 2014 European Business Aviation Awards

Gans' career was spent at Daimler-Benz, where he founded, and led for many years, Daimler's flight department. He also founded the German Business Aviation Association (GBAA), and served on the EBAA Board of Governors.

"No thanks can truly express the debt of gratitude we owe Bernd for his huge contribution to business aviation as a whole, and to EBAA in particular," EBAA President Brian Humphries said in presenting Gans with the award. "We would not be the very successful association we have become without his leadership and commitment to EBAA over so many years."

The European Business Aviation Awards have been given since the inception of EBACE in 2001. Past recipients are as follows (titles and affiliations shown were current at time of award presentation):

- Patrick Goudou, first executive director for the European Aviation Safety Agency (EASA) since its establishment in 2003 until 2013

Il apparaît que la carrière de Bernd Gans, actionnaire de Daimler et donc d'Airbus, s'est déroulée en grande partie chez Daimler où il a créé puis dirigé le département aviation (« *Daimler's flight department* »). Gans a de plus créé la German Business Aviation Association. Et il fut l'un des dirigeants de l'European Business Aviation Association. Cela commence à faire beaucoup.

On constate par la même occasion que Patrick Goudou a lui aussi été distingué par la remise de ce prix en sa qualité de premier directeur, de 2003 à 2013, de l'European Aviation Safety Agency (EASA), l'organisme chargé... de la navigabilité des avions Airbus au moment du crash de l'AF447 ! Cela fait vraiment beaucoup !

Airbus, Bernd Gans, HIOP, Patrick Goudou et les pontes de l'aviation se tiennent tous par la main. Une belle bande de camarades qui se serrent les coudes. Et il ressort finalement de tout cela que l'association HIOP est tout simplement dans les mains d'Airbus et de ses fidèles soutiens !

Thibault de Montbrial démasqué par une évidence : l'accès aux paramètres FDR

Thibault de Montbrial a bien sûr touché des honoraires de HIOP, dont il est l'avocat. Montbrial mange à tous les râteliers. Avocat de parties civiles... il est également payé par Airbus, par l'intermédiaire de HIOP ! **Et il s'arrange pour faire disparaître Suzette Hilgert de la procédure parce que celle-ci demande depuis le mois de mai 2011, avant même d'avoir pris contact avec l'avocat Montbrial, à avoir accès à la pièce à conviction principale, l'enregistrement des paramètres techniques issus du FDR, qui sont en toute illégalité cachés aux parties civiles ! Qui peut encore douter de la crapulerie de cet avocat ?**

Suzette Hilgert a écrit aux juges Aubertin et Robinson, actuellement chargés de l'enquête

Le 30 novembre 2017 Suzette Hilgert a écrit aux deux juges d'instruction actuellement chargés de l'enquête, Nicolas Aubertin et Emmanuelle Robinson, par recommandé avec accusé de réception pour leur rappeler sa qualité de partie civile et ses demandes. C'est l'objet des pages 11 à 14 du présent PDF.

. / ...

Lettre de Madame Hilgert au juge Nicolas Aubertin du 30 novembre 2017

HILGERT Suzette
17, Hauptstrooss
L-8561 Schwebach

Schwebach, le 30 novembre 2017

e-mail : suz.hilgert@gmail.com

Lettre recommandée avec AR

Monsieur AUBERTIN Nicolas
Juge d'instruction, Tribunal de Grande Instance de Paris
Palais de Justice
4, Boulevard du Palais
F – 75001 PARIS

Réf : N° du Parquet : 09.154.0822/1
N° d'instruction : 2369/09/52
Procédure correctionnelle

Objet : Disparition de l'AF 447 Rio – Paris

Monsieur le Juge,

Je suis partie civile dans l'instruction en référence.

Depuis plusieurs années, je n'ai plus aucune nouvelle de mon avocat Thibault de Montbrial.

J'ai demandé l'audition comme témoin et sachant de Monsieur Norbert Jacquet.

J'ai déposé plainte pour subornation de témoin en raison des menaces d'enfermement qui pèsent sur Monsieur Jacquet.

Tous les documents utiles vous ont été transmis par Monsieur Jacquet. Ils sont en outre disponibles sur le Web.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Juge, l'assurance de mes sentiments respectueux.

HILGERT Suzette


Lettre de Madame Hilgert à la juge Emmanuelle Robinson du 30 novembre 2017

HILGERT Suzette
17, Hauptstrooss
L-8561 Schwebach

Schwebach, le 30 novembre 2017

e-mail : suz.hilgert@gmail.com

Lettre recommandée avec AR

Madame ROBINSON Emmanuelle
Juge d'instruction, Tribunal de Grande Instance de Paris
Palais de Justice
4, Boulevard du Palais
F -- 75001 PARIS

Réf : N° du Parquet : 09.154.0822/1
N° d'instruction : 2369/09/52
Procédure correctionnelle

Objet : Disparition de l'AF 447 Rio – Paris

Madame le Juge,

Je suis partie civile dans l'instruction en référence.

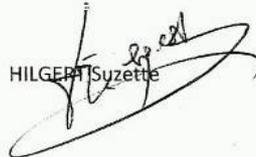
Depuis plusieurs années, je n'ai plus aucune nouvelle de mon avocat Thibault de Montbrial.

J'ai demandé l'audition comme témoin et sachant de Monsieur Norbert Jacquet.

J'ai déposé plainte pour subornation de témoin en raison des menaces d'enfermement qui pèsent sur Monsieur Jacquet.

Tous les documents utiles vous ont été transmis par Monsieur Jacquet. Ils sont en outre disponibles sur le Web.

Je vous prie d'agréer, Madame le Juge, l'assurance de mes sentiments respectueux.


HILGERT Suzette

Récépissés de dépôt des deux lettres

P&T POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
LUXEMBOURG GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Timbre du bureau d'origine

RECEPISSE DE DEPOT D'UN ENVOI

RECOMMANDE **AR**

AVEC VALEUR DECLAREE

HILGERT SUZETTE
17 HAAPTSTROOSS, L-8561 SCHWEBACH

Destinataire

Mr. Aubertin Nic. Juge Instr. TGI - Paris
Palais de Justice
4, Bd. du Palais
F-75001 Paris

Remboursement Valeur déclarée Poids

POST Luxembg 850
301117 15:04:27
GUICHET2
7,05 € 89
7,05 €

Recommandé RR062513504LU
Remboursement :
Valeur déclarée :
Poids : 0,020 Kg
Montant affranch 7,05 €
Service spécial :AR

Signature de l'agent

P&T POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
LUXEMBOURG GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Timbre du bureau d'origine

RECEPISSE DE DEPOT D'UN ENVOI

RECOMMANDE **AR**

AVEC VALEUR DECLAREE

HILGERT SUZETTE
17 HAAPTSTROOSS, L-8561 SCHWEBACH

Destinataire

Mme E. Robinson, Juge Inst. TGI - Paris
Palais de Justice
4, Bd. du Palais
F-75001 Paris

Remboursement Valeur déclarée Poids

POST Luxembg 850
301117 15:04:35
GUICHET2
7,05 € A6
7,05 €

Recommandé RR062513711LU
Remboursement :
Valeur déclarée :
Poids : 0,020 Kg
Montant affranch 7,05 €
Service spécial :AR

Signature de l'agent

./...

Avis de réception des deux lettres

Nicolas Aubertin

Emmanuelle Robinson

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
 GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG CN 07

AVIS DE RÉCEPTION

Service des postes
 Timbre du bureau
 renvoyant fait

A.R.

Tr. 10-10-2017
 Le 04 DEC. 2017

Remettre à
 Nom ou raison sociale
**HILGERT SUZETTE
 17 HAAPTSTROOSS L-8561 SCHWEBACH**

Localité et pays

A remplir par

186 - 2008

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
 GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG CN 07

AVIS DE RÉCEPTION

Service des postes
 Timbre du bureau
 renvoyant fait

A.R.

Prioritaire
 Par avion

Renvoyer à
 Nom ou raison sociale
**HILGERT SUZETTE
 17 HAAPTSTROOSS L-8561 SCHWEBACH**

Localité et pays

A remplir par

RR 0625 1371 1 LU

186 - 2008

Administration des postes d'origine

Bureau de dépôt	Date
Destinataire de l'envoi <i>Mr. Aubertin Nic, Juge Instr. TGI - Paris, Palais Justice 4, Bd. du Palais, F-75001 Paris</i>	

Nature de l'envoi

lettre Colis
 Recommandé Valeur déclarée
 No de l'envoi Montant

A compléter à destination

L'envoi mentionné ci dessus a été dûment
 remis

Date et signature*

*Cet avis pourra être signé par le destinataire ou, si les règlements du pays de destination le prévoient, par une autre personne autorisée ou par l'agent du bureau de destination.

RR 0625 1360 4 LU

Administration des postes d'origine

Bureau de dépôt	Date
Destinataire de l'envoi <i>Mme E. Robinson, Juge Instr. TGI - Paris, Palais Justice 4, Bd. du Palais, F-75001 Paris</i>	

Nature de l'envoi

lettre Colis
 Recommandé Valeur déclarée
 No de l'envoi Montant

A compléter à destination

L'envoi mentionné ci dessus a été dûment
 remis

Date et signature*

*Cet avis pourra être signé par le destinataire ou, si les règlements du pays de destination le prévoient, par une autre personne autorisée ou par l'agent du bureau de destination.

RR 0625 1371 1 LU

04 DEC. 2017

GOURRIER

/...

CORRUPTION GENERALE ET SECURITE AERIENNE

Aérien : corruption à grande échelle

Dans l'aérien la corruption générale constitue la principale méthode de gestion, en premier lieu pour ce qui concerne les accidents et les incidents graves. Les conséquences en sont dramatiques : les morts inutiles s'accumulent par centaines. La corruption dans l'aérien c'est, entre autres :

- emplois fictifs, notamment à Air France, de femmes et d'hommes politiques et/ou de membres de leur famille et/ou de leurs collaborateurs et de divers « consultants » et autres « conseils » (il semble toutefois que du côté des ministres, du staff élyséen et de membres de cabinets ministériels, cette pratique soit devenue beaucoup moins courante au cours de ces dernières années),
- **embauches directes par Airbus, Air France et par d'autres sociétés intimement liées aux deux précitées, de fonctionnaires ayant en charge la gestion d'accidents aériens,**
- distribution à grande échelle de billets d'avion gratuits, y compris à des magistrats à l'occasion,
- subventions par l'Etat à des organisations dont les dirigeants, magistrats et avocats, participent directement aux falsifications dans les enquêtes sur les accidents aériens et aux actes pénalement répréhensibles visant à faire taire toute contestation,
- distribution de médailles de la Légion d'honneur, en guise de remerciement, à ceux qui participent directement ou indirectement aux falsifications dans les enquêtes sur les accidents aériens et aux actes pénalement répréhensibles visant à faire taire toute contestation,
- multiplication de passe-droits et d'actions de favoritisme, au sein des institutions et hors de celles-ci (médiats audiovisuels, « presse écrite », édition...), en faveur de quiconque est susceptible de rendre service dans le cadre des enquêtes falsifiées sur les accidents aériens,
- accessoirement, pressions sur les médias au moyen des budgets publicitaires.

Sécurité : l'aérien doit-il rester une exception ?

Dans l'industrie automobile on assiste à des rappels de véhicules, parfois par centaines de milliers, voire beaucoup plus. Le 26 octobre 2016 Toyota a annoncé le rappel de près de six millions de véhicules. Dans d'autres secteurs d'activité on agit de même. Les décisions prises en raison des défauts des Galaxy Note 7 de Samsung constituent un bel exemple de mesure de précaution, alors qu'il n'y a eu ni mort ni blessé.

Le 14 juillet 2017 Reuters-Washington a indiqué que « *Honda a annoncé vendredi le rappel d'environ 2,1 millions de véhicules à travers le monde en raison de problèmes de batteries... L'objectif de ce rappel est de corriger un problème de capteurs de batteries, dont l'attache pourrait ne pas être suffisamment étanche pour empêcher l'humidité de pénétrer et de rouiller ces pièces, avec un risque d'incendie du moteur à la clé. Aucune blessure n'a jusqu'à présent été signalée en raison de ce problème.* »

Le 16 octobre 2017 les médias ont annoncé que Mercedes rappelait un million de véhicules pour un problème d'airbag, alors qu'il n'y a eu ni mort ni blessé.

Le 21 décembre 2017 les médias ont annoncé qu'après une décision identique aux Etats-Unis Audi rappelait 875 000 véhicules en Europe en raison d'un risque d'échauffement et d'inflammation d'une gaine. Il semble que l'événement ne se soit jamais produit ou qu'il se soit produit sans conséquences graves.

La contamination de produits laitiers Lactalis est traitée comme une affaire d'Etat à la suite de quelques dizaines de cas de salmonellose, sans conséquences graves et sans séquelles.

Pourquoi continuerait-on dans l'aérien à mentir sur les causes des incidents graves et des accidents et à cacher la vérité sur ce qui semble bien être des défauts de conception, sachant que les conséquences sont des morts inutiles par centaines ?

DES PRECISIONS SUR MA VIE

JUSQU'AUX ANNEES QUATRE-VINGT



Aéroport de Dugny-Le Bourget au milieu des années cinquante (le Nord est en haut de l'image)

La partie de Dugny visible sur l'image en haut à gauche montre la base aéronavale en fin de construction, la base aérienne 104, la caserne De Rose et la cité-jardin l'Eguiller en brique rouge dont les résidents dans leur majorité étaient des personnels civils et militaires ayant une activité dans l'aviation.

A droite, de haut en bas, les hangars de la TAI et de l'UAT, l'aérogare (parallèle à la « Route de Flandre », RN 2) et cinq hangars, l'avant-dernier vers le Sud étant celui du Secrétariat général à l'aviation civile et commerciale (SGACC), devenu la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).

Nota : dans la seconde moitié des années cinquante une nouvelle piste Est-Ouest a été construite, qui se prolonge jusqu'à l'angle en haut à gauche de l'image.

./...



Le Bourget :
DC-3 F-BFGV du SGACC
devant le hangar du SGACC
(début des années soixante)

L'aviation, je suis tombé dedans à ma naissance en 1950. A Dugny, dans une enclave entre les pistes du Bourget, où j'ai passé toute mon enfance (dans les immeubles en briques rouges le long de la piste Nord-Sud, à l'extrémité sud), à quelques centaines de mètres du hangar du Secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, devenu la Direction générale de l'aviation civile, où travaillait mon père (le hangar S11, avant-dernier coté sud). J'ai grandi dans ce hangar au milieu des DC3, d'un DC4, de divers autres avions et de prototypes en phase finale des vols d'essais (vols de certification en ligne). J'étais de temps en temps passager à bord de ces appareils.

En 1961 j'ai commencé à comprendre que les enquêtes sur les accidents aériens pouvaient être malhonnêtes. Je me souviens encore des discussions des adultes à la suite du drame de la Vallée Blanche survenu le 29 août 1961, qui portaient surtout sur l'identité du pilote qui avait cisailé en vol un câble de la télécabine. Cette identité était connue dans les milieux aéronautiques, mais elle n'a jamais été divulguée, sauf par Le Canard Enchaîné quelques mois plus tard (sans aucune reprise dans les autres médias). Il ressortait de ces discussions que la future carrière à Air France du « fils Ziegler » et ses ambitions d'y devenir le chef pilote étaient compromises. Et la porte d'Air France lui a en effet été fermée, au motif qu'avec une telle casserole, agrémentée d'un non-lieu hallucinant, on ne pouvait prendre le risque de l'embaucher à Air France (depuis la fin des années soixante-dix les choses ont bien changé : les « fils d'archevêques », et maintenant les filles, sont recrutés sans vergogne, même s'ils sont incompetents, ce qui vaut pour de très nombreux dirigeants syndicaux dont on obtient ainsi la plus grande complaisance, tous ces gens se retrouvant finalement à des postes de haute responsabilité, payés des fortunes, au sein de l'administration et de la compagnie porte-drapeau où « pour entrer dans l'encadrement il n'est pas nécessaire d'avoir cassé un avion, mais ça aide »).

Le pilote de la Vallée Blanche, le « fils Ziegler », c'était Bernard. Son père, Henri, était un pont de l'aéronautique, directeur général d'Air France de 1948 à 1954, directeur général de Breguet de 1957 à 1967, etc.

Ce 29 août 1961, Bernard Ziegler, jeune pilote militaire, était sorti volontairement du cadre de sa mission pour aller dire bonjour aux copains de Chamonix par quelques passages à faible hauteur (son père était actionnaire de la société des remontées mécaniques).

A défaut d'Air France, Bernard Ziegler, après avoir été outrageusement blanchi, a été embauché par Airbus sur intervention de son père, ce qu'il reconnaît noir sur blanc dans un livre qu'il a publié en 1994 (« *Lettres à un jeune pilote* »).

D'autres crashes survenus dans les années soixante et au début des années soixante-dix ont confirmé ce qu'il en est s'agissant des mensonges sur les accidents aériens (je suis entré comme élève pilote de ligne, formation *ab initio*, à l'Ecole nationale de l'aviation civile à Toulouse en septembre 1971). Dans les années soixante-dix et quatre-vingt le constat fut le même.

Ma seule erreur, en 1988, à l'occasion du crash de Habsheim, fut de n'avoir pas imaginé, même si j'en connaissais ses faiblesses, le degré de soumission d'une certaine justice qui s'est mise au service des faussaires, allant jusqu'à utiliser les pires méthodes totalitaires à mon encontre parce que je dis la vérité.

DES ANNEES QUATRE-VINGT A NOS JOURS

JUSQU'EN 1994

Mon livre publié au début septembre 1994 : <http://jacno.com/an01.htm>

DE 1994 A LA CREATION DE MON SITE WEB LE 23 AOUT 2004

L'exposé de présentation à la date du 23 août 2004 : <http://jacno.com/inlo.htm>

DE 2004 A NOS JOURS

La suite au fil du temps depuis le 23 août 2004 : <http://jacno.com/insu.htm>

Actuellement **des magistrats me font rechercher pour m'enfermer**. Mon seul tort est de dire la vérité sur des accidents aériens, d'agir dans l'intérêt de la sécurité aérienne et d'aider les familles de victimes !

DES INFORMATIONS SUR *ANTIPOUR.COM*



Viktor Orbán, Premier ministre hongrois

Sur *antipour.com* : <http://antipour.com/a/leurope-la-hongrie-la-france.htm>

NOTA BENE

On m'accuse de rouler pour l'ex-Front national, pour Marine Le Pen, pour l'extrême ceci, pour l'ultra-chose, pour les néo-nazis et qui sais-je encore. Il n'en est rien (PDF, 6 pages, 264 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/special-elysee-norbert-jacquet-4-juillet-2018.pdf>